



REVISION DU

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

d'Orange

Réunion publique du 23 février 2017

Réunion publique n°2 du 23 février 2017

I. Introduction

1. Présentation

Dans le cadre de la révision du PLU de la ville d'Orange, une seconde réunion publique a été organisée le jeudi 23 février 2017 à 18h30.

Cette réunion publique s'inscrit dans le prolongement d'une première restitution du diagnostic du PLU, photographie du territoire permettant de déterminer ses enjeux principaux, organisée le 22 février 2016.

Son objectif était d'informer le grand public sur l'évolution de la démarche et de présenter la vision politique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pierre angulaire du PLU d'Orange, des élus pour le territoire à l'horizon 10 ans.

Cette rencontre a réuni près d'une soixantaine de participants. La mobilisation s'est faite par invitation ainsi que par voie de presse et internet.



2. Déroulement

La rencontre s'est déroulée de la façon suivante :

- Une introduction par M. Jacques Bompard, Député-Maire d'Orange ;
- Une présentation du PADD du PLU par Fanny Galiana, de Citadia conseil ;
- Une session de questions / réponses entre les participants, la Ville et Citadia Conseil.

3. Restitution

Jacques Bompard, député Maire de la commune d'Orange introduit la rencontre en rappelant les enjeux de la révision du PLU. Il insiste notamment sur le rôle du Projet d'Aménagement de Développement Durables : un document fondamental pour guider la réalisation du Règlement / Zonage. Il rappelle enfin que cette procédure a été lancée en début d'année 2016 par la Municipalité et doit fixer le cap de l'évolution de la commune pour les dix années à venir.

4. Présentation

Le support de présentation est annexé au compte-rendu.

5. Echanges suite à la présentation

Question / Remarque : Est-ce que le document qui a été présenté sera mis à disposition sur Internet ?

Réponse : La Ville communiquera rapidement le Power Point qui a été présenté mais attend une réunion avec les services de l'Etat pour le diffuser. D'autre part le registre de la concertation reste à disposition des citoyens au service urbanisme et aménagement et le PADD sera à consultation au format papier.

Question / Remarque : Vous avez bien raison M. le Maire de vouloir développer la démographie de la Ville d'Orange. On constate une concentration de populations dans certaines mégapoles autour de Marseille ou d'Aix ou la qualité de vie est déplorable. Vous avez donc raison de vouloir développer l'attractivité des villes de tailles moyennes afin d'être des alternatives aux mégapoles. Mais ce projet doit trouver un équilibre entre développement démographique et la préservation des zones agricoles.

S'agissant du quartier du Grès il faut trouver un équilibre. C'est un quartier aux qualités paysagères remarquables. Ou il fait bon vivre et où il y a des activités agricoles. Il y a noyau d'habitats qui pourrait être densifié sans excès et en respect du cadre de vie, comme selon a été fait un peu plus au Nord au quartier du Perron ou vous avez choisi de densifier l'habitat et c'est une bonne chose. Nous sommes plusieurs propriétaires qui pensons que nous pouvons densifier tout en conservant une qualité de vie. Je voulais avoir une clarification.

Réponse : La densification est une consigne de l'Etat. Il faudra voir lorsque nous établirons le zonage du PLU comment les terrains seront classés pour voir comment les développer. Ce travail sera réalisé à la parcelle mais il n'est pas à l'ordre du jour en phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Comme l'a souhaité le précédent PLU il y aura une volonté d'essayer de permettre de densifier davantage. La Ville y est très favorable mais c'est un sujet qui n'est pas facile : tout le monde n'est pas forcément d'accord pour densifier ce quartier et la Ville souhaite prolonger la concertation pour ne pas iraposer une directive ex nihilo.